

## La grippe A/H1N1 et la scolarité de votre enfant

Cette lettre a pour but d'informer les parents sur ce que l'école met en place pour retarder le plus efficacement la propagation de l'épidémie annoncée.

### Rappel :

---

**La transmission du virus A/H1N1, infection respiratoire très contagieuse, s'effectue de la même manière que celle de la grippe saisonnière :**

- Dans l'air par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons,
- Par le contact rapproché avec une personne malade,
- Par le contact avec des objets touchés, donc contaminés, par une personne malade.

### Comment reconnaître la grippe A/H1N1 ?

Les symptômes sont identiques à ceux de la grippe saisonnière :

- fièvre supérieure à 38°, ou courbatures, ou grande fatigue notamment,
- et toux ou difficultés respiratoires.

Si vous ressentez ces symptômes, appelez votre médecin traitant.

### Les gestes pour se protéger :

---

Le respect de certaines règles d'hygiène élémentaire limite les risques de contamination. Vous devez les appliquer vous-mêmes et les apprendre dès maintenant à vos enfants.

1. **Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier quand vous tousez ou éternuez ;** le jeter ensuite dans une poubelle fermée et se laver soigneusement les mains.
2. **Se laver les mains régulièrement et avec soin,** avec du savon ou une solution hydro-alcoolique (vendue en pharmacie et en grande surface), en comptant jusqu'à trente.
3. **Eviter tout contact avec une personne malade.**

### En cas de symptômes chez votre enfant :

---

**Appelez votre médecin traitant** qui déterminera la nécessité d'isoler, ou non, votre enfant.

**Prévenez l'école.** Un enfant malade qui irait à l'école contaminerait ses camarades.

### A l'école :

---

**Les élèves sont sensibilisés :** Chaque élève suivra une séquence d'information sur les gestes et comportements qui limitent la transmission de la grippe.

**Les personnels sont mobilisés et préparés** à gérer les cas de grippe qui surviendraient dans le cadre scolaire, avec l'aide des infirmières et médecins scolaires pour accompagner les élèves et leur famille.

### Que se passe-t-il pour un élève qui présente les symptômes de la grippe ?

---

Celui-ci est dirigé vers l'infirmerie où il demeurera isolé de ses camarades.

Ses parents seront aussitôt prévenus et devront venir le chercher pour le présenter à leur médecin traitant.

L'enfant ne pourra retourner à l'école que muni d'un certificat médical de non-contagion ou après un délai de 7 jours, correspondant à la fin de la période de contagiosité.

Pour les adultes travaillant dans l'école, la procédure est identique.

### Que fait l'école pour les élèves absents ?

---

L'école travaille aussi sur l'organisation de la continuité pédagogique (suivi des leçons et devoirs) pour les élèves absents. Celle-ci sera détaillée dans une prochaine lettre d'information.

**Pour en savoir plus :** [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)  
[www.inpes.fr](http://www.inpes.fr)